

**Bureau du 12 décembre 2005**

**Décision n° B-2005-3866**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier Ecoin sous la Combe - Réaménagement des espaces extérieurs - Marchés de prestations intellectuelles pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 décembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-1817 du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de prestations intellectuelles pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin. Ce marché a été notifié sous le numéro 04 0492 N le 27 avril 2004 à l'entreprise Procobat pour un montant de 158 000,00 € HT, soit 188 968,00 € TTC.

Cette opération présente une complexité particulière due :

- à l'imbrication des quinze phases de chantier portant, à la fois, sur les garages (démolitions et reconstructions) et sur les espaces extérieurs,
- au fait que ces interventions simultanées et successives doivent se dérouler tout en assurant la continuité de la vie du quartier (dix hectares, 3 000 habitants),
- à la nécessité du maintien, par le biais de réorganisations successives, en fonction de l'avancement des travaux, des flux de circulation afférents à la desserte des pompiers, aux fonctionnements des services urbains et à la sécurité des cheminements pour piétons.

Cette complexité rend indispensable l'établissement et la mise à jour, tout au long du de l'opération, des plans de contraintes matérialisant les flux de circulation définis ci-dessus.

Le marché initial prévoyait l'intégration de ces contraintes en terme de planning mais pas sous forme de documents graphiques. Or, il s'avère que pour assurer une bonne compréhension du déroulement de l'opération par l'ensemble des acteurs concernés, cette traduction graphique est indispensable.

*Description et quantité des prestations à fournir*

Ces prestations comprennent la mise à jour, l'impression et la diffusion des plans de contraintes de l'opération.

Elles seraient rémunérées au temps réellement passé, sur la base du coût horaire du bordereau de prix unitaire figurant à l'annexe n° 4 du marché du titulaire (ingénieur ou assimilé). Ce temps est estimé à 61 heures.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 3 965,00 € HT, soit 4 742,14 € TTC, porterait le montant total du marché à 161 965,00 € HT, soit 193 710,14 € TTC soit une augmentation de 2,5 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122 21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 04 0492 N conclu avec l'entreprise Procoibat pour une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination dans le cadre du réaménagement des espaces extérieurs du quartier Ecoin sous la Combe à Vaulx en velin. Cet avenant d'un montant de 3 965,00 € HT, soit 4 742,14 € TTC porte le montant total du marché à 161 965,00 € HT, soit 193 710,14 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée de l'opération n° 0705.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,